



Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : autorisation@ecrins-parcnational.fr

Demandeur (société hélicoptère)	Hélimax / SAF	04.92.54.15.15 / 06.22.81.23.25 / 06.80.30.16.33
Aéronef (type couleur immatriculation)	F-GJKY Ecreuil AS 350 B3 rouge et blanc	
Bénéficiaire (nom + téléphone)	GARDIENS / CAF / ONF	

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
20/07/18	Pré de Mme Carle	refuge des Ecrins	6		1	
20/07/18	Pré de Mme Carle	refuge du Glacier Blanc	4		0	
20/07/18	Pré de Mme Carle	refuge du Pelvoux	2		0	
20/07/18	Pré de Mme Carle	refuge du Sélé	1		0	
20/07/18	Parking Entre les aigues	refuge des Bans	2		0	

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

PJ = Cartes

Compte rendu obligatoire par email (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national

Autorisation accordée refusée

N°

Suivi par :

à Gap, le

Le Directeur,

Le Directeur,

Pierre GOMMENVILLE

COPIE SECTEUR BRIANCONNAIS

10



Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : autorisation@ecrins-parcnational.fr

Demandeur (société hélicoptère)	Hélimax / SAF	04.92.54.15.15 / 06.22.81.23.25 / 06.80.30.16.33
Aéronef (type couleur immatriculation)	F-GJKY Ecreuil AS 350 B3 rouge et blanc	
Bénéficiaire (nom + téléphone)	GARDIENS / CAF	

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
20/07/18	Pré Mme Carle ou Ailefroide	DZ carto Clos de l'Homme		4	0	2 charges de bois + 2 big-bags
20/07/18	DZ arrivée	DZ départ		1	0	big bag
20/07/18	DZ arrivée	DZ arrivée		1	0	charge de bois depuis 300 m en contrebas du torrent
20/07/18					0	
20/07/18					0	

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

CARTES JOINTES - Travaux passerelle ONF

Autorisation accordée refusée

N°

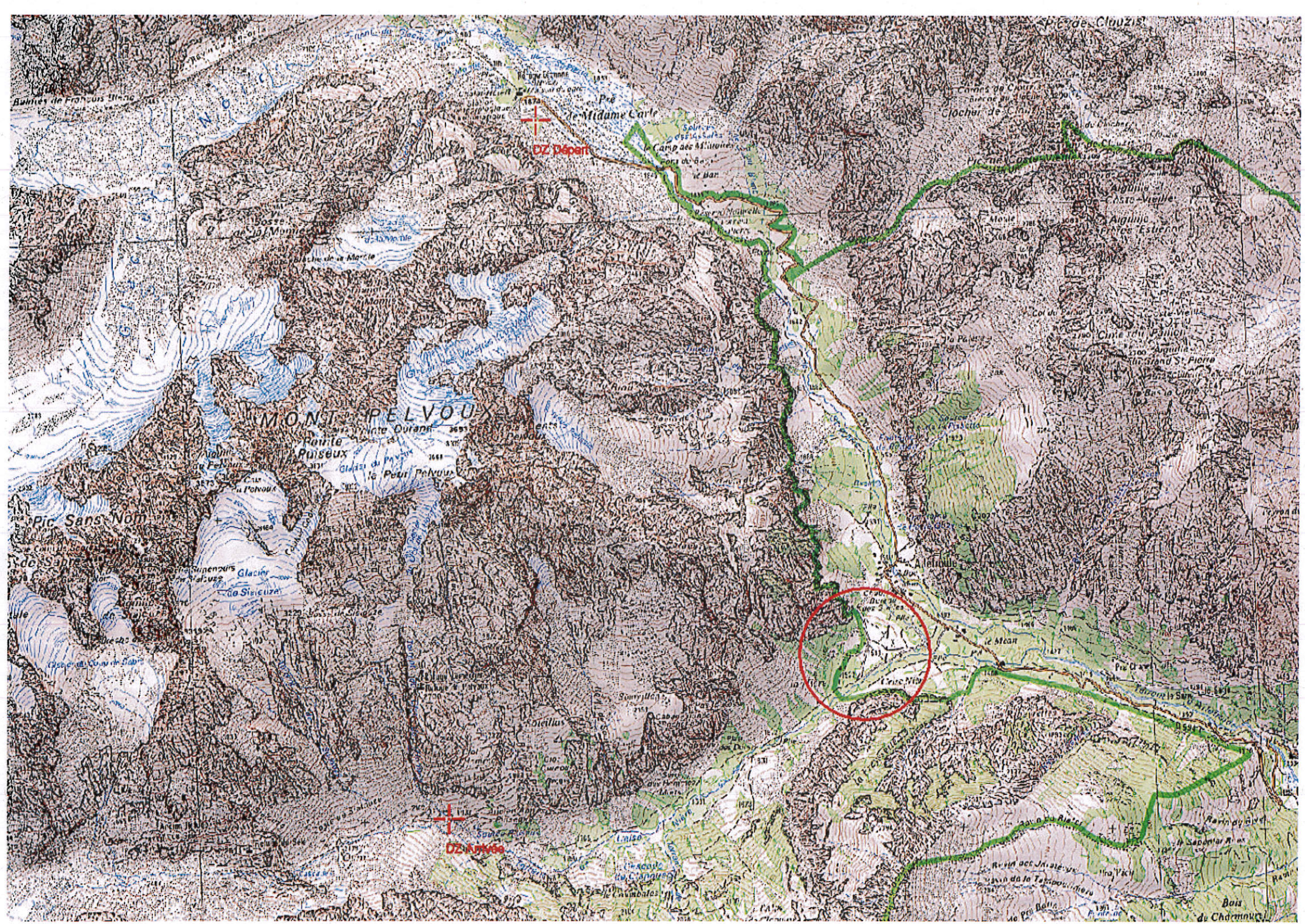
Suivi par :

à Gap, le

Le Directeur,

Compte rendu obligatoire par email (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national





DZ Départ

DZ Arrivée

